



Boulevard Audent, 58
6000 Charleroi
071/23.10.60
www.sacrecoeurcharleroi.eu

Les cours en 2ème année pour 2022-2023

NOM et prénom de l'élève :

..... Classe :

Date :

Signature de l'élève :

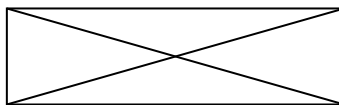
Signature du(de la) responsable légal(e) :

Comment compléter cette grille ? VOIR VERSO

1-3	Education physique 3h			Garçon	Fille		
1-5	Religion 2h						
6-10	Français 5h						
11-15	Mathématiques 5h						
16-18	Sciences 3h						
19	Education artistique : éducation musicale 1h						
	Hors immersion néerlandaise			E.M.I.L.E (Nederlands)			
20-23	Langue moderne 1 Anglais 4h	Langue moderne 1 Néerlandais 4h	Moderne taal 1 Nederlands 4u				
24-27	Etude du milieu 4h			Studie van leefomgevingen 4u			
28	Education par la technologie 1h			Technologie 1u			
Activité complémentaire 2h au choix							
1^{er} choix							
29-30	Latin 2h (01)	Expression plastique 2h (03)	Socio-économie 2h (04)	Sciences 2h (05)	Atelier de conversation en néerlandais 2h (06)	Atelier de conversation en anglais 2h (07)	
2^{ème} choix (au cas où le premier ne pourrait être rencontré)							
29-30	Latin 2h (01)	Expression plastique 2h (03)	Socio-économie 2h (04)	Sciences 2h (05)	Atelier de conversation en néerlandais 2h (06)	Atelier de conversation en anglais 2h (07)	
Activité complémentaire 1h au choix							
31	Initiation à la culture grecque 1h (08)	Informatique 1h (09)	Atelier d'expression et de communication en français 1h (10)	Sports 1h (11)	Atelier de conversation en néerlandais 1h (12)	Atelier de conversation en anglais 1h (13)	Nederlands gesprek 1u (14)
Activité complémentaire obligatoire							
32	Coaching scolaire 1h (20)						

Comment compléter cette grille ?

1. Les lignes comportant des cases en gris indiquent les cours pour lesquels l'élève n'a pas le choix. Dans les autres cases, il faut procéder de la manière suivante :



Face à "Éducation physique", il faut cocher soit la case Garçon, soit la case Fille.

Le choix de l'option EMILE (Immersion) impose le suivi vertical des cases en bleu. Le « slalom » entre les cours de l'option E.M.I.L.E et les autres cours n'est pas permis. L'activité complémentaire « Nederlands gesprek » (1h) est obligatoire. Les activités complémentaires à 2h sont ouvertes aux élèves en Immersion, hormis les ateliers de conversation en anglais et néerlandais.

2. En **20-23**, la 1ère langue moderne doit être celle pratiquée en 1^{ère} année.
3. En **29-30**, il faut **choisir UNE activité complémentaire (2h/sem)**.
4. L'ouverture d'une activité choisie par moins de 15 élèves n'est pas automatiquement assurée. C'est pourquoi, sur le deuxième bloc des lignes de 29-30, l'élève doit **effectuer un deuxième choix**, différent de celui qu'il a indiqué sur le premier bloc. Ce choix de suppléance serait pris en compte si le premier choix ne pouvait lui être attribué à cause d'un nombre insuffisant d'inscrits. L'élève sera alors automatiquement inscrit dans son deuxième choix.
5. En **31**, il faut **choisir UNE activité complémentaire (1h/sem)**.
Attention, il est interdit de choisir une activité de conversation en langues modernes à 2h et une à 1h. **Il faut opter pour l'une OU l'autre**. Et la langue choisie doit obligatoirement être la même que la 1^{ère} langue (4h).
6. Les élèves qui terminent leur première année avec d'importantes lacunes en français et/ou en mathématiques se verront imposer des heures d'activités complémentaires dans ces matières en lieu et place des activités choisies initialement.
7. En début d'année scolaire ou durant celle-ci, il est possible qu'un élève, dont les compétences en français et/ou en mathématiques ne sont pas suffisantes, se voie obligé de suivre une activité de renforcement dans ces matières en remplacement de l'activité complémentaire choisie.
8. En **32**, la ligne intitulée "**Coaching scolaire**" représente une heure durant laquelle les élèves sont encadrés par le(la) titulaire afin d'organiser leur travail et d'acquérir une méthode d'étude efficace.

Pour toute information complémentaire, veuillez prendre contact avec

Mme Poulin, responsable de la 2^{ème} année, au bureau 303

ou par email (alice.poulin@sacrecoeurcharleroi.eu).

Cette grille doit être rendue complétée au(à la) titulaire le mardi 19 avril au plus tard.

Merci.